



# Rapport annuel 2014

# Contenu

Avant-propos	3
<b>Asbl Synerjob</b>	<b>5</b>
Historique de la coopération interrégionale et de Synerjob	5
- Accords de coopération sur la mobilité interrégionale	5
- Création de l'asbl Synerjob	6
Missions de l'asbl Synerjob	7
Partenariats	8
- Flandre (VDAB) – Wallonie (Le FOREM)	8
- Flandre (VDAB) – Bruxelles (ACTIRIS)	9
- Région wallonne (Le FOREM) et Communauté germanophone (ADG)	11
<b>Information sur les offres d'emploi et le marché du travail</b>	<b>13</b>
Le « flux » automatique	13
L'harmonisation des métiers et des domaines d'étude pour faciliter la recherche d'emploi	13
<b>Rapprocher les chercheurs d'emploi et le travail</b>	<b>15</b>
Jobdatings	16
Inscription comme demandeur d'emploi auprès des autres partenaires Synerjob	16
<b>Sans renforcement des compétences, rien ne va plus</b>	<b>17</b>
Différents types de projets de formation sont en cours:	17
- Projets opérationnels	17
- Projets stratégiques	17
- Le suivi des réseaux européens et des EFP (Enseignement et formation professionnels)	18
- Suivre une formation dans une autre région	18
<b>Formations en langues</b>	<b>19</b>
Soutien préparatoire	19
Soutien d'accompagnement	20
<b>La Sixième Réforme de l'Etat</b>	<b>21</b>
<b>Synerjob goes international</b>	<b>22</b>
Synerjob et l'Europe	22
- Réseau européen des services publics de l'emploi	22
- Réforme d'EURES	23
- L'emploi des jeunes et la Garantie pour la jeunesse	24
Synerjob et l'AMSEP	26
<b>Annexes</b>	<b>27</b>
Adresses	27
Membres du Conseil d'Administration de Synerjob au 31/12/2014	28
Dates des séances en 2014	28

# Avant-propos

La crise économique est encore loin d'être terminée en 2014, malgré quelques prédictions qui se sont au final révélées trop optimistes. La Belgique a connu une croissance quasi nulle pendant une année et demie (fin 2011-2013). L'emploi n'a augmenté que modérément en 2014, et cette tendance se poursuit en 2015.

La crise persistante, dont les effets dépassent la sphère économique, nous place face à des défis de taille, que nous voulons relever ensemble, avec tous les membres de l'asbl Synerjob. Nous tenons à mettre tout en œuvre afin d'utiliser aussi efficacement que possible les moyens à disposition dans le but de soutenir les chercheurs d'emploi par toutes sortes d'actions.

Les évolutions démographiques ont un impact considérable sur le marché du travail. De plus en plus de gens partent à la retraite, tandis que de moins en moins sont actifs, au sens économique du terme. Afin de garantir notre prospérité et notre bien-être social, nos entreprises ont besoin de suffisamment de travailleurs et tous les talents doivent avoir la possibilité de s'épanouir. Nous devons donc continuer à travailler au renforcement de la mobilité interrégionale des demandeurs d'emploi, tant en matière d'occupation que de formation. Cette mobilité doit aplanir les obstacles qui ont trop longtemps conduit les chercheurs d'emploi à se désintéresser de postes proposés dans une autre Région, de l'autre côté de la frontière linguistique.

La volonté de l'ensemble des partenaires Synerjob de signer un accord de coopération visant à une utilisation standard commune de « ROME v3/Competent » pour les services sur le marché du travail constitue un moment fort de 2014.

Tout a commencé avec l'organisation d'une conférence européenne dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne en 2010. Pendant un atelier, une démonstration a été donnée d'un nouveau « système de matching » automatique entre les compétences requises dans le cadre d'une offre d'emploi et celles des demandeurs d'emploi enregistrés dans le système. Début 2013, le VDAB a été le premier service public de l'emploi au monde à utiliser ce système. L'introduction du système est attendue pour 2015 et sera le point d'orgue de l'approche « matching ». L'utilisation d'une nomenclature des compétences commune facilitera grandement la mobilité professionnelle entre les régions.

Synerjob est également davantage présent sur la scène européenne depuis 2014. Les services publics belges de l'emploi sont ainsi représentés par l'intermédiaire de Synerjob au sein du nouveau « Réseau européen des services publics de l'emploi », lancé officiellement en 2014 par la Commission européenne.

Le programme de travail pour 2016-2017 a été approuvé lors de la réunion de décembre 2014 à Rome.

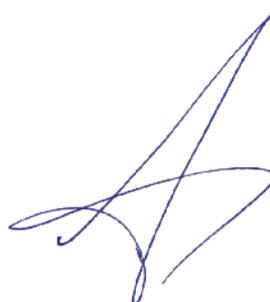
Un élément important à cette occasion a été le démarrage du processus de benchlearning, qui sera entièrement déployé à partir de 2015.

En outre, les différents projets régionaux pour la réalisation de la « Garantie pour la jeunesse » européenne ont été consolidés au sein de Synerjob. À cet égard s'est tenue en octobre 2014 à Milan une réunion spéciale sur le chômage des jeunes et la mise en œuvre du plan de Garantie pour la jeunesse.

Une autre priorité en 2014 a été la préparation à l'exécution de la sixième réforme de l'État dans les domaines de l'emploi et de la formation. En termes d'organisation, elle implique que chaque Région se voit attribuer de nouvelles tâches et responsabilités, avec du personnel issu des administrations fédérales mais également des moyens financiers supplémentaires. Les préparatifs entamés en 2013 ont pris une forme plus concrète en 2014, mais exigent encore en 2015 des décisions aussi bien politiques que pratiques. Les partenaires Synerjob s'informent mutuellement des avancées et des décisions prises dans les différentes Régions et tentent de travailler au même rythme afin d'éviter que chacun ne parte dans une autre direction, ce qui irait totalement à l'encontre de l'esprit de Synerjob.



Fons Leroy  
Président de Synerjob



Marie-Kristine Vanboeckstal  
Vice-Présidente de Synerjob

# Asbl Synerjob

## Historique de la coopération interrégionale et de Synerjob

### Accords de coopération sur la mobilité interrégionale

Dans le cadre de l'accord de coopération interrégionale du 24 février 2005, la Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne, la Région flamande, la Communauté flamande, la Communauté germanophone et la Commission Communautaire Française ont convenu de promouvoir une plus grande mobilité entre les régions. Depuis lors, le VDAB, Le FOREM, ACTIRIS, BRUXELLES FORMATION et l'ADG collaborent étroitement avec pour objectif d'insérer sur le marché de l'emploi autant de chercheurs d'emploi que possible mais aussi d'encourager leur mobilité. L'accord incite les services à :

- échanger les offres d'emploi de manière plus intensive ;
- sensibiliser les demandeurs d'emploi et les employeurs à la mobilité interrégionale ;
- promouvoir et organiser ensemble des cours de langues et des actions de formation en rapport avec la mobilité interrégionale ;
- assurer la concordance des dénominations de métiers, de fonctions en vue d'améliorer les échanges d'informations et de garantir une meilleure transparence du marché de l'emploi ;
- coopérer à la réinsertion des travailleurs victimes d'un licenciement collectif ;
- amorcer des actions spécifiques entre Bruxelles et la périphérie.

La Région de Bruxelles Capitale, la Région wallonne et la Région flamande ont conclu un accord de coopération en juillet 2005 et mai 2006 pour l'exécution du dernier article de cet accord, qui comprend les collaborations suivantes :

- création de trois "Boutiques Locales de l'Emploi" néerlandophones à Bruxelles;
- programme de promotion des formations en langues à Bruxelles;
- création d'une agence d'intérim social à Bruxelles.

En 2011, ces dispositions ont été rassemblées dans un nouvel accord de coopération comprenant:

- l'interaction interrégionale entre Bruxelles et la périphérie avec de nouveaux objectifs chiffrés pour le VDAB et ACTIRIS, avec la zone de l'aéroport comme une des priorités;
- la reconnaissance des trois boutiques de l'emploi locales comme partenaires sur le marché de l'emploi bruxellois;
- un programme complémentaire de formations en langues sur Bruxelles;
- une synergie plus grande entre le Bncto (Comité Néerlandophone Bruxellois pour l'Emploi et la Formation) et ACTIRIS en termes de gestion de la diversité;
- la coordination de l'accompagnement des jeunes diplômés et de l'alternance.

Par l'accord de coopération du 3 juillet 2008 entre les gouvernements de la Région Wallonne et de la Communauté Germanophone, l'accord de coopération du 26 novembre 1998 fut modifié. Cet accord poursuit l'objectif de renforcement des partenariats entre Le FOREM et l'ADG à différents niveaux :

- favoriser la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi et des travailleurs;
- intensifier les collaborations entre Le FOREM et l'ADG et renforcer l'accord de coopération conclu le 27 mai 2004 entre les deux organismes;
- renforcer les collaborations en matière d'apprentissage des langues et l'accès aux centres de compétences.

Ces objectifs furent atteints par la mise en place de différents projets de partenariat entre Le FOREM et l'ADG et par la conclusion d'une convention de partenariat le 26 février 2013 entre Le FOREM et l'ADG dans le cadre de l'utilisation des applications donnant accès aux bases de données « entreprises » et « particuliers » de l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi et du partage des frais financiers liés à cette coopération.

## Création de l'asbl Synerjob

Le 3 juillet 2007 marque la création de l'asbl Synerjob par le VDAB, Le FOREM, ACTIRIS, BRUXELLES FORMATION et l'Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft (ADG). Cette asbl est une fédération des services publics de l'emploi et de la formation en Belgique. Par la collaboration et l'échange d'idées ou de pratiques 'gagnantes', les partenaires créent une synergie qui leur permet d'aborder les problèmes des marchés de l'emploi régionaux de façon plus efficace et efficiente. Les fonctionnaires dirigeants de ces organismes représentent leurs services publics respectifs au sein du Conseil d'Administration de Synerjob. Celui-ci se réunit tous les 2 mois pour discuter de nouveaux projets, soutenir les actions en cours et suivre l'avancée des groupes de travail. La composition de ce Conseil d'Administration figure dans les annexes.

## Missions de l'asbl Synerjob

Synerjob a pour objet de conjuguer les efforts afin de faire face aux défis du marché du travail, et ce dans le respect des missions, tâches et compétences de ses membres et du Conseil d'Administration. Ceci sous-entend notamment :

- analyser et prendre en charge ensemble les problèmes du marché du travail belge;
- effectuer ensemble des analyses du marché du travail;
- acheter ou développer ensemble des outils et méthodologies;
- prendre des positions communes lors d'un forum supranational selon les règles de représentation internationale ;
- conclure des partenariats communs dans le cadre de projets européens ou autres;
- mettre en commun les connaissances et échanger les bonnes pratiques sur les sujets liés au marché du travail.

Toutes les actions ont pour but de co-construire ou d'entreprendre autour d'un (ou de) projet(s) commun(s) (avec au moins deux partenaires Synerjob par projet). Chaque partenaire y engage ses propres moyens en vue d'atteindre les résultats visés.

Depuis 2013, Synerjob s'est doté d'une mission supplémentaire ; celle-ci consiste à se proposer comme 'point de contact unique' pour la Belgique dans le cadre de dossiers européens liés aux compétences des services publics de l'emploi et de la formation professionnelle. En effet, la Commission européenne exige des Etats membres qu'un point de contact unique soit désigné pour des programmes comme EURES, Garantie pour la jeunesse et le réseau ENPES. Le but premier est de faciliter la transmission d'informations de et vers la Commission européenne.

C'est la raison pour laquelle les membres de Synerjob ont décidé de s'organiser entre eux. Synerjob est formellement le point de contact unique, mais, concrètement, l'un des membres joue le rôle de coordination dans le cadre d'un tour de rôle préalablement concerté.

Les défis auxquels les membres de Synerjob doivent répondre sont de taille. Ils se dessinent par rapport à la sixième Réforme de l'Etat qui prévoit un transfert de compétences du niveau fédéral au niveau des Régions, à d'importants dossiers européens, mais aussi à une gestion plus efficace des offres et demandes d'emploi et de formation. C'est pourquoi les membres de Synerjob ont décidé de créer en 2013 un groupe de travail stratégique qui proposait vers la fin de 2013 un cycle de gestion 2014 - 2016, ainsi qu'un premier plan annuel qui a débuté en janvier 2014.

## Partenariats

La situation du marché de l'emploi diffère d'une région à l'autre. Dès lors, une plus grande mobilité interrégionale allège l'inadéquation de l'offre et de la demande. A cet égard, des partenariats ont été créés entre le VDAB et ACTIRIS, entre le VDAB et Le FOREM, et entre Le FOREM et l'ADG.

### Flandre (VDAB) – Wallonie (Le FOREM)

En 2008, le VDAB et Le FOREM ont décidé de renforcer leur collaboration par la mise en place d'équipes mixtes dans 3 zones limitrophes (Mouscron, Hal et Liège).

Lors des 5 années de collaboration intensifiée, les dirigeants du VDAB et du FOREM ont exprimé leur volonté commune :

- de poursuivre et de renforcer la coopération en matière de mobilité interrégionale pour rencontrer les besoins de nos marchés régionaux ;
- d'intégrer progressivement les activités des équipes mixtes, qui diffèrent dans les trois zones, dans les services « réguliers » et de garder une responsabilité conjointe de l'atteinte des objectifs communs fixés en la matière.

Par ailleurs, la volonté du FOREM est d'inscrire dans un même cadre de travail, à savoir les services réguliers du FOREM, l'ensemble des activités de soutien à la mobilité.

Dans le cadre de la réorganisation du FOREM, il est convenu que son personnel des équipes mixtes intègre la direction unique employeurs et que les conseillers bilingues, situés actuellement dans les services aux particuliers des directions régionales, soient intégrés dans les services ouverts.

**Résultats de 2014:**

<b>Actions des équipes mixtes</b>	nombre d'offres d'emploi gérées par les équipes mixtes	5.728
	nombre d'offres d'emploi 'mobilité' transmises	20.077
	nombre de personnes qui ont trouvé un emploi dans une entreprise flamande en Flandre par l'intermédiaire des équipes mixtes	1.805
	nombre de jobdatings organisés	22
	nombre de personnes embauchées à l'issue des jobdatings	161
	nombre des personnes dans la réserve mobile (public actif + passif)	24.489
	nombre de demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'une préparation à une rencontre avec des employeurs flamands	2.584
	nombre des demandeurs d'emploi ayant suivi une formation de néerlandais au FOREM	2.441
<b>Actions du VDAB</b>	nombre des demandeurs d'emploi ayant suivi une formation de néerlandais au VDAB	7
	nombre des demandeurs d'emploi ayant suivi une formation qualifiante au VDAB	295
	nombre des demandeurs d'emploi ayant suivi un IBO (PFI) au VDAB	293

L'analyse des données de Dimona de 2014 donne comme résultat 13.498 insertions pour 12.403 demandeurs d'emploi wallons dans une entreprise flamande (soit dans une entreprise n'ayant qu'un seul siège d'exploitation situé en Flandre).

## Flandre (VDAB) – Bruxelles (ACTIRIS) – Wallonie (FOREM)

L'échange d'offres d'emploi entre ACTIRIS, le VDAB et Le FOREM est une réalité depuis le 1er juin 2006. Cinq catégories d'offres d'emploi sont automatiquement échangées :

- les offres d'emploi dont le lieu d'affectation se trouve dans une autre Région que le siège de l'entreprise ;
- les offres d'emploi pour les professions critiques ;
- les offres d'emploi pour lesquelles le SPE concerné ne trouve aucun candidat ;
- toutes les offres d'emploi concernant des postes qui n'ont pas pu être pourvus dans les 42 jours ;
- les offres d'emploi pour travail intérimaire qui répondent à ces critères (depuis 2007).

En 2014, ACTIRIS a reçu 17.876 offres d'emploi (OE) du FOREM et 68.238 du VDAB.

### Offres d'emploi reçues par ACTIRIS en 2011, 2012 et 2013

OE provenant de	Total		
	2012	2013	2014
VDAB	78.490	87.507	68.238
Le FOREM	21.880	17.428	17.876
<b>Total</b>	<b>100.370</b>	<b>104.935</b>	<b>86.114</b>

### Mobilité interrégionale en périphérie bruxelloise

L'accord de coopération de 2005 invitait déjà les parties à accorder une attention particulière à la mobilité interrégionale et à l'interaction entre les organismes à Bruxelles et dans la périphérie.

L'action centrale dans le cadre de la mobilité interrégionale reste l'interaction et la promotion de l'emploi des demandeurs d'emploi bruxellois (principalement peu qualifiés) pour des offres d'emploi émanant de la périphérie, et ce, à différents niveaux :

- la transmission d'offres d'emploi du VDAB à ACTIRIS : pour chacune de ces offres d'emploi, ACTIRIS mobilise 6 demandeurs d'emploi bruxellois ;
- l'organisation de jobdatings pour au moins trois offres d'emploi chez un employeur ;
- le détachement d'un conseiller de l'employeur à Brussels Airport House.

Au total, le VDAB a proposé 1.262 postes de travail<sup>1</sup> pour une intervention depuis Bruxelles. ACTIRIS a activement mobilisé à cet effet 7.586 demandeurs d'emploi bruxellois. Depuis 2013, toutes les offres d'emploi, même pour un poste d'intérimaire, peuvent être transmises.

Ces efforts continuent de se traduire par une hausse du nombre de personnes qui font la navette entre Bruxelles et la périphérie, comme le révèle l'enquête sur les forces de travail (EFT) de l'administration fédérale. En 2014, 68.827 Bruxellois (faisant la navette) étaient employés en Flandre ou en Wallonie. Plus précisément, 47.151 travaillaient en Flandre, et 21.676 en Wallonie.

Selon les chiffres de l'EFT, il apparaît également que sur les 47.151 personnes employées en Flandre qui font la navette, 35.719 travaillent dans le Brabant flamand.

Entre 2006 et 2014, le nombre de personnes qui font la navette à destination de la Flandre a augmenté de 30,3 %, et de 29,1 % vers la Wallonie. Par rapport à l'année précédente (2013), un tel nombre a augmenté respectivement de 4,4 % et 3,0 %. Le nombre de personnes faisant la navette employées dans le Brabant flamand a enregistré une croissance de 11,1 % pendant cette période (2013-2014).

1. Chiffres d'ACTIRIS. La méthode de comptage diffère de celle du VDAB.

## Région wallonne (Le FOREM) et Communauté germanophone (ADG)

Entre l'ADG et Le FOREM, il existe un partenariat visant à promouvoir la mobilité interrégionale, notamment en matière de formation professionnelle et d'aide à la recherche d'emploi.

En 2014, au total, 76 demandeurs d'emploi germanophones ont suivi une formation du FOREM, alors que 51 demandeurs d'emploi de Wallonie ont suivi une formation de l'ADG.

Rien que pour les centres de Heusy et de Malmedy, 24 demandeurs d'emploi germanophones ont été orientés, formés et aidés dans leur insertion pour un total de 5.045 heures de formation, réparties comme suit :

- 2 essais métiers de Bureau dont 1 a été suivi d'une formation métier ;
- 3 modules d'Ortho Déclic, préparatoires à l'entrée en formation métier ;
- 11 formations à un métier : 5 employés administratifs, 4 employés administratifs avec Gestion, 2 aides-comptables ;
- 4 formations modulaires en bureautique, dont 1 complétée par de la gestion ;
- 2 modules « Mieux vendre sa candidature »
- 1 module en entreprise d'entraînement professionnel Pause Café
- 6 personnes ont réalisé un stage de qualification, complété par 2 stages d'achèvement.

En fin de formation, 11 candidats ont participé à la CECAF (Certification des compétences acquises en formation) et 9 ont obtenu leur certificat Europass.

Les demandeurs d'emploi wallons, attirés par une insertion en région germanophone, ont suivi des cours d'allemand intensifs : 39 modules de niveau A1 à la sortie du module, 35 modules de niveau A2 et 23 modules de niveau B1.

De plus, 17 entreprises germanophones ont accueilli les stagiaires du FOREM Heusy et Malmedy, en stage de qualification ou d'achèvement.

Outre une communication réciproque systématique des calendriers de formation, la collaboration entre les centres du FOREM et de l'ADG s'est également concrétisée par les actions suivantes :

- La mise à disposition de places dans les entreprises d'entraînement pédagogique du FOREM aux stagiaires de l'ADG.
- La participation de stagiaires du FOREM aux ateliers « accueil au téléphone » en allemand aux centres de formation de l'ADG.
- La possibilité pour les demandeurs d'emploi de l'ADG de participer à des essais « métiers » organisés par le FOREM.

Depuis le 26 février 2013, l'ADG a accès aux bases de données « entreprises » et « particuliers » du FOREM. La convention s'inscrit dans le cadre de l'accord de coopération du 24 février 2005 concernant la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi. Le FOREM et l'ADG ont convenu d'affecter des conseillers à la réalisation de cet objectif au sein de la direction régionale du FOREM de Verviers.

Sur le plan opérationnel, cela se traduit comme suit :

- les conseillers de l'ADG viennent dans les bureaux du FOREM pour avoir accès aux demandeurs d'emploi wallons afin de les mettre en relation avec leurs offres d'emploi ;
- pour les entreprises de la Communauté germanophone qui déposent leurs offres d'emploi sur le site internet du FOREM : prise en charge de ces offres « portail » de la région germanophone : contact avec l'employeur, validation, rédaction de l'affichette, diffusion de l'offre d'emploi vers les canaux de diffusion, mise en relation avec les demandeurs d'emploi via « matching » et suivi ;
- pour les entreprises intérimaires de la Communauté germanophone qui déposent leurs offres d'emploi sur le site internet du FOREM : prise en charge de ces offres « portail » de la région germanophone : contact avec l'employeur, validation, rédaction de l'affichette, diffusion de l'offre d'emploi vers les canaux de diffusion du FOREM et suivi. Gestion active en fonction du besoin ;
- échange hebdomadaire par mail des offres d'emploi entre Le FOREM et l'ADG ;
- envois des affichettes quotidiennement des offres d'emploi dont Le FOREM a estimé que la diffusion vers l'ADG était pertinente et répondait au besoin de l'employeur ;
- prise de contact avec un conseiller de l'ADG pour que l'offre d'emploi du FOREM soit traitée activement par l'ADG. Dans ce cas, l'ADG copie l'offre du FOREM et la soumet aux demandeurs d'emploi de la Communauté germanophone, en fonction du besoin de l'employeur ;
- contacts réguliers entre le service PFI et les conseillers de l'ADG sur les bonnes pratiques sur les plans de formation ;
- contacts réguliers entre les Conseillers Entreprises et les conseillers de l'ADG en matière d'aides à l'emploi fédérales (veille, échange de dossiers).

Enfin, 21 demandeurs d'emploi germanophones ont bénéficié d'un Plan Formation-Insertion (dont 5 PFI Jeunes) et 2 d'un stage de transition en Wallonie de langue française.

En 2014, 47 chercheurs d'emploi wallons ont débuté une formation individuelle professionnelle dans une entreprise située en Communauté germanophone. En d'autres termes, plus d'un quart des contrats de formation conclus le sont avec des chercheurs d'emplois wallons.

# Information sur les offres d'emploi et le marché du travail

L'échange d'informations sur les offres et les demandes d'emploi est favorisé à travers:

## Le « flux » automatique

Depuis juin 2006, le VDAB, Le FOREM et ACTIRIS transmettent automatiquement et réciproquement les offres d'emploi et les publient sur les sites internet respectifs des partenaires. Ces offres d'emploi correspondent aux fonctions critiques, celles qui restent ouvertes depuis plus de 42 jours, les offres en provenance d'une autre Région, ou celles qui sont en général difficilement satisfaites. De cette manière, des dizaines de milliers d'offres d'emploi sont échangées chaque année.

### Données sur base annuelle: 2007 – 2015

Offres de → vers	Source	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>VDAB → Le FOREM</b>	Le FOREM	96.239	51.985	54.255	79.809	108.866	96.477	112.317	81.046
<b>VDAB → ACTIRIS</b>	ACTIRIS	61.639	41.236	59.399	93.825	87.260	78.490	87.507	68.238
<b>Le FOREM → VDAB</b>	VDAB	28.484	31.885	24.269	20.187	36.306	24.598	24.392	24.600
<b>Le FOREM → ACTIRIS</b>	ACTIRIS	13.873	19.040	17.200	21.174	23.766	21.880	17.428	17.876
<b>ACTIRIS → VDAB</b>	VDAB	4.967	5.439	7.161	4.180	5.956	6.368	5.577	5.608
<b>ACTIRIS → Le FOREM</b>	Le FOREM	2.816	3.788	7.253	3.410	5.204	6.736	5.027	5.130

Pour des raisons informatiques, mais aussi liées à la dimension de son marché du travail, l'ADG n'est pas concerné par cet échange automatique des offres.

## L'harmonisation des métiers et des domaines d'étude pour faciliter la recherche d'emploi

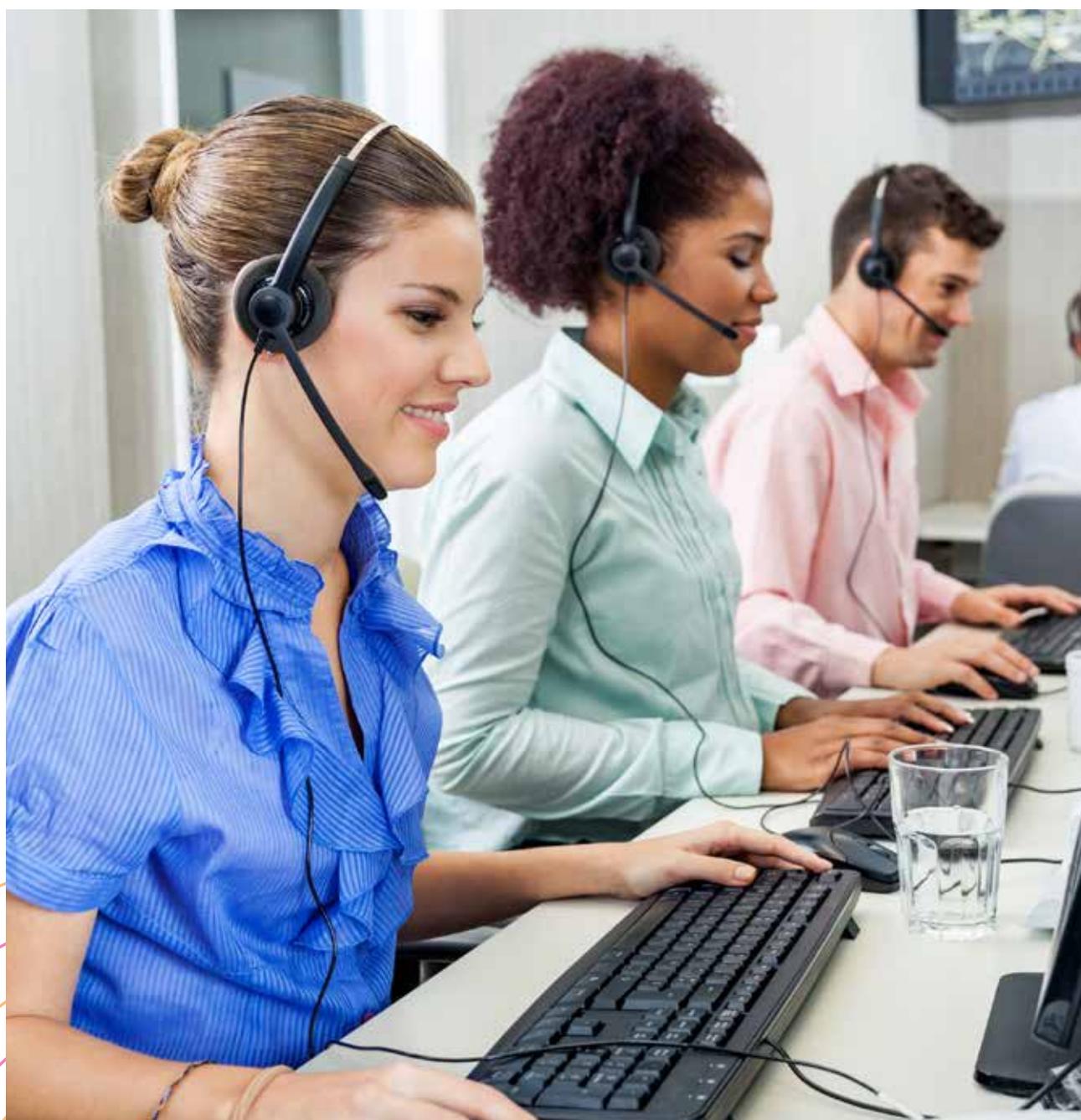
### Passage au matching entre offres d'emploi et candidats sur la base d'un même référentiel de compétences

Les partenaires Synerjob utiliseront désormais une nomenclature des compétences commune pour le matching automatique des offres et demandeurs d'emploi.

Ils s'appuieront à cet effet sur la base de données métiers « Competent », développée par le SERV pour le marché du travail flamand, sur le modèle du ROME v3 du service français pour le placement des travailleurs *Pôle emploi*.

Un accord de coopération entre les partenaires Synerjob et le SERV a été préparé afin de valider officiellement cette démarche.

Le groupe de travail interrégional ROME/Competent soutient les préparatifs pour l'opérationnalisation de l'utilisation de ROME/Competent aux fins du matching chez les différents partenaires Synerjob, et veille à ce qu'une version identique du contenu soit disponible en français et en néerlandais.



# Rapprocher la recherche d'emploi et le travail

Les semaines de l'emploi, bourses à l'emploi et jobdatings ont été des outils importants pour promouvoir la mobilité interrégionale.

En 2014, ACTIRIS a participé à différents salons et bourses à l'emploi (24 en 2014). De nombreux Jobdatings ont été organisés par la Direction employeurs d'ACTIRIS.

Une initiative exemplaire pour rapprocher les chercheurs d'emploi en le travail est « Brussels Airport House ». Il s'agit d'un service 'one stop' unique, au cœur même du terminal de l'aéroport, où l'on trouve de manière centralisée toute information utile concernant les possibilités de travail à Brussels Airport. Brussels Airport House est une initiative commune de divers partenaires et autorités impliqués dans les questions d'emploi et de transports publics.

VDAB, la société de développement provincial (POM) du Brabant Flamand, VOKA, Brussels Airport, De Lijn, Airport Academy, la Province du Brabant Flamand et le comité de concertation économique et sociale RESOC de Hal-Vilvorde en sont les initiateurs. Il est important également de souligner l'étroite collaboration engagée avec les homologues bruxellois et wallons des différents partenaires, tels BECI, UWE, Brussels Metropolitan, ACTIRIS, Le FOREM, SNCB et STIB. Brussels Airport House offre aux intermédiaires du marché de l'emploi un accès aisé aux employeurs et aux membres du personnel à l'aéroport. Dans le même temps, les chercheurs d'emploi désireux de travailler à l'aéroport sont les bienvenus afin de rechercher avec le VDAB, ACTIRIS et Le FOREM les fonctions ouvertes qui leur correspondent. En outre, Brussels Airport House fonctionne comme « portail » ouvrant sur les services plus larges des intermédiaires du marché de l'emploi. Ainsi, à titre d'exemple, une collaboration très étroite est prévue avec « Airport Academy » qui offre des possibilités de formation dans des métiers aéroportuaires. A terme, Brussels Airport House entend également coopérer avec des écoles et d'autres centres éducatifs.

Brussels Airport House fait ainsi fonction de réel centre de rencontre « in house » pour les entreprises actives à l'aéroport: grâce à son implantation physique à l'aéroport, celles-ci restent informées au sujet du marché de l'emploi (pour en savoir plus voir [www.brusselsairportthouse.be](http://www.brusselsairportthouse.be)).

## Jobdatings

Le 'Jobdating' est l'un des outils les plus importants pour aider les demandeurs d'emploi de Bruxelles et de Wallonie à trouver un emploi en Flandre. Pendant un 'Jobdating', l'employeur présente sa propre entreprise ainsi que ses offres d'emploi. Les demandeurs d'emploi intéressés ont un premier entretien avec l'employeur. Ces actions offrent à la fois aux employeurs la possibilité de rencontrer un grand nombre de demandeurs d'emploi dans un même lieu et dans un temps déterminé. Et d'autre part aux demandeurs d'emploi de défendre leur candidature en direct.

Ci-après les résultats des jobdatings organisés par les équipes mixtes VDAB/Le FOREM.

	Zone Ouest	Zone Centre	Zone Est	Total
Nombre de jobdatings	11	10	1	22
Nombre d'emplois	271	73	14	358
Nombre d'entreprises invitées	25	8	3	36
Nombre d'entreprises présentes	25	8	3	36
Nombre de demandeurs d'emploi mobilisés	4.285	1.609	41	5.935
Nombre de demandeurs d'emploi présents	808	308	32	1.148
Nombre de demandeurs d'emploi wallons engagés	145	12	4	161

Dans le cadre de la coopération entre le VDAB et ACTIRIS, 25 jobdatings au total ont été organisés.

## Inscription comme demandeur d'emploi auprès des autres partenaires Synerjob

Chaque demandeur d'emploi est libre de s'inscrire sur le site internet des partenaires Synerjob. Les partenaires Synerjob font la promotion active de cette possibilité auprès des demandeurs d'emploi à la recherche d'un emploi dans une autre région. Les conseillers bilingues du FOREM offrent un soutien aux demandeurs d'emploi wallons à l'inscription sur le site du VDAB.

# Sans renforcement des compétences, rien ne va plus

Tous les membres Synerjob savent que la formation – et pas seulement la formation en langues – est très importante. Les partenariats mis en place dans le cadre de Synerjob ont pour but de promouvoir le démarrage et le développement de projets de formation. Cette collaboration répond à la stratégie Synerjob et prépare les choix stratégiques de ceux qui influencent favorablement l'emploi interrégional.

## Différents types de projets de formation sont en cours:

### Des projets opérationnels

avec une approche standard et des services communs et concordants.

Exemple: des formations ciblées de courte durée dans les différentes Régions du pays.

### Des projets stratégiques

Ce sont notamment des projets liés aux **qualifications professionnelles**, le but étant de développer une procédure uniforme pour les qualifications professionnelles en Belgique au lieu d'approches qui diffèrent de Région en Région.

Le lien avec le marché du travail est évident dans le projet « Competent » et du « matching automatique »: partant des groupes 'métier' ou clusters du ROME v3, des profils 'métier' détaillés sont dressés et reliés à leurs exigences en termes de compétences générales et spécifiques. Cet outil servira sur le plan interrégional mais aussi en-dehors de la Belgique et permettra une meilleure concordance entre l'offre et la demande sur le marché du travail.

Des projets courent également sur le plan des **qualifications et du développement de la carrière professionnelle du personnel** de la formation professionnelle : des formateurs (plus âgés) qui veulent donner une nouvelle orientation à leur carrière ont besoin de compétences complémentaires afin de pouvoir coacher ou former leurs pairs.

Depuis quelques années, les partenaires Synerjob échangent de l'expertise, de la connaissance, du know-how en ce qui concerne la méthodologie du **web-learning et de l'e-coaching**.

La satisfaction d'offres d'emploi via l'évaluation et la formation, c'est le défi quotidien des opérateurs de formation professionnelle qui veillent à ce que l'employeur dispose du personnel adéquat et à ce que les manques de compétences soient gommés rapidement.

Une collaboration est également **recherchée sur le plan sectoriel** : chacun y gagne lorsque nous aboutissons à des modalités ou des contrats de collaboration uniformes, en accord avec les priorités fixées au sein de Synerjob, et dans les secteurs stratégiquement importants.

## Le suivi des réseaux européens et des EFP (Enseignement et formation professionnels)

Le suivi et la participation active aux réseaux (Refernet, AEF, Communiqué de Bruges) sont importants pour le benchmarking, l'harmonisation et les accords réciproques, l'échange des bonnes pratiques ou la décision collective. Synerjob participe aux réseaux en tant que membre et fait valoir son influence lors des assemblées qui sont organisées.

## Suivre une formation dans une autre Région

Les chercheurs d'emploi peuvent suivre des formations ou faire des stages en entreprise dans une autre Région. Tous les partenaires Synerjob concernés ont conclu un accord en juin 2009 déjà, pour permettre d'organiser ces actions de manière structurelle. Un comité de pilotage interrégional, avec des représentants de tous les services concernés (VDAB, Le FOREM, BRUXELLES FORMATION et ADG) surveille la bonne marche des actions.

### Quelques chiffres pour 2014 :

- Nombre de chercheurs d'emploi du territoire ACTIRIS ayant suivi une formation au VDAB : 2.489.
- Nombre de chercheurs d'emploi du territoire Le FOREM ayant suivi une formation au VDAB : 295.
- Nombre de chercheurs d'emploi du territoire ADG ayant suivi une formation au FOREM : 76.
- Nombre de chercheurs d'emploi du territoire Le FOREM ayant suivi une formation à l'ADG : 51.
- Nombre de chercheurs d'emploi du territoire VDAB ayant suivi une formation au FOREM et à BRUXELLES FORMATION : 399

# Formations en langues

Les formations en langues ont pris une place de premier plan dans la collaboration interrégionale en Belgique.

Les **chercheurs d'emploi wallons** sont encouragés à se présenter à des offres d'emploi en Flandre. En parallèle, un soutien linguistique préparatoire et d'accompagnement est prévu pour les chercheurs d'emploi qui sont prêts à travailler en Flandre.

## Soutien préparatoire

Avec son « Plan Langues », Le FOREM veut, entre autres, stimuler la connaissance du néerlandais. Pour la mobilité interrégionale, des engagements ont été pris avec Le FOREM. Celui-ci amène les chercheurs d'emploi qui sont prêts à travailler en Flandre au niveau minimum A1 du cadre européen de référence pour les langues. Des modules de base ou de consolidation sont prévus et proposés.

De plus, via le Plan Marshall 2.Vert, la Wallonie offre, depuis le 9 novembre 2011, à tous ses citoyens de plus de 18 ans la possibilité d'apprendre et de perfectionner leur connaissance d'une ou de plusieurs langues.

En outre, cet apprentissage peut se faire par l'intermédiaire d'une plateforme internet d'apprentissage individualisé en e-learning : Wallangues, qui offre des contenus en 4 langues : anglais, néerlandais, allemand et français.

Par ailleurs, pratiquement, lorsqu'une équipe mixte identifie un besoin, celui-ci est traduit en un parcours de formation et d'accompagnement. Des projets semblables ont ainsi été mis en place dans le secteur logistique et dans le domaine de l'entretien de parcs et de jardins. Cette approche est appelée à se développer dans les années à venir.

Enfin, lors de certains jobdatings, les chercheurs d'emploi reçoivent un coaching en langue, en lien avec leur candidature et entretien d'embauche.

Le VDAB met à disposition des chercheurs d'emploi des modules de langues ciblés sur les secteurs d'activités. Dans le cadre de leur mobilité interrégionale, les chercheurs d'emploi francophones peuvent effectuer des simulations d'entretien d'embauche dans les Jobclubs flamands. Grâce à un scan général des offres d'emploi ou un scan spécifique lié aux langues, l'employeur peut recevoir un soutien à l'identification et à la formulation réaliste des prérequis linguistiques de son offre d'emploi.

Afin de mieux répondre aux attentes du marché de l'emploi et notamment aux attentes des entreprises issues de la Région wallonne et/ou de la Région flamande, l'ADG organise pour les chercheurs d'emploi des formations en langues. Il s'agit de formations généralistes et/ou liées aux secteurs. En 2014, 226 stagiaires se sont formés aux langues étrangères (français, néerlandais, allemand).

## Soutien d'accompagnement

Lors d'un recrutement, les employeurs flamands peuvent faire appel à un soutien linguistique, par l'intermédiaire du produit 'Nederlands op de werkvloer' (NODW) ou IBO-T (PFI avec langues).

De façon plus générale, les partenaires Synerjob collaborent afin d'échanger et de soutenir les bonnes pratiques (méthodologies, produits, expériences) dans le domaine des formations en langues.

Ni le VDAB ni Le FOREM ne peuvent isoler de chiffres précis des activités langues effectuées par leurs équipes interrégionales étant donné que celles-ci sont intégrées dans les chiffres globaux des formations/activités langues.

Le VDAB-Bruxelles (Service régional bruxellois du VDAB) et BRUXELLES FORMATION organisent pour les chercheurs d'emploi bruxellois des formations en langues généralistes et spécialisées, liées aux secteurs. Le VDAB prospecte activement auprès des employeurs de la périphérie pour les motiver à employer des chercheurs d'emploi bruxellois, à travailler sur le niveau de langue demandé et à utiliser la méthode du 'jobdating'. Par exemple, à l'aéroport de Zaventem, les employeurs ont été contactés et il leur a été demandé d'être ouverts aux chercheurs d'emploi bruxellois. Dans cette optique, le VDAB a mis sur pied le 'luchthavenplan' (plan aéroport) avec un scan linguistique propre (à la fois pour les exigences liées aux offres d'emploi ouvertes mais aussi pour les chercheurs d'emploi désirant postuler) et un 'taalactieplan' (modules linguistiques courts préparatoires au recrutement et mise à disposition d'instructeurs en langues sur le lieu de travail après l'embauche, PFI et jobcoaching avec soutien linguistique).



# La Sixième Réforme de l'Etat

Par le transfert de compétences qu'elle prévoit, la Sixième Réforme de l'Etat responsabilise davantage les entités fédérées et leur offre de nouveaux leviers.

Depuis lors, au sein de Synerjob, les Régions organisent des échanges dans la perspective d'une cohérence ou d'une harmonisation de leurs pratiques liées à ces nouvelles compétences.

L'année 2014 peut se résumer en un renforcement de la collaboration interrégionale.

D'une part, dès que nécessaire, une concertation est organisée en vue de proposer une position commune des membres de Synerjob aux institutions fédérales. Citons, à titre d'exemple, dans le cadre de la révision du cadre normatif fédéral relatif au contrôle de la disponibilité active, la création d'un groupe de travail interrégional qui a pu définir des positions communes des Régions à soumettre à l'ONEM au sein du Collège des fonctionnaires dirigeants.

Dans le même esprit, en vue de faire avancer la concertation avec le Fédéral, les membres du Conseil d'administration de Synerjob ont interpellé plusieurs institutions fédérales afin d'obtenir la mise sur pied d'un groupe de travail axé sur la transmission de données informatiques.

D'autre part, la mise en place d'un groupe de travail, spécifiquement consacré à la problématique des Agences locales pour l'emploi et à la gestion du marché des chèques ALE, participe à la logique collective qui préside aux travaux de Synerjob.

# Synerjob goes international

Comme la Commission européenne n'accorde qu'une seule voix à chaque État membre, Synerjob s'est proposée fin 2013 comme interlocuteur ou « point de contact unique » pour les programmes HoPES, EURES, Garantie pour la jeunesse et de Refernet. En outre, Synerjob assume depuis plusieurs années déjà le secrétariat exécutif de l'AMSEP.

## Synerjob et l'Europe

### Réseau européen des services publics de l'emploi

Les directeurs généraux des services publics de l'emploi (SPE) des États membres de l'UE se réunissent deux fois par an avec la Commission européenne pour discuter de l'avancement du programme de travail. Ce programme élaboré au niveau européen doit permettre de relever les défis rencontrés sur le marché du travail.

Lors d'une réunion extraordinaire en septembre 2014, le nouveau « Réseau européen des services publics de l'emploi » a été lancé. Le président (M. Frank-Jürgen WEISE (D)) et les vice-présidents (Mme Ankica PAUN JARALLAH (HR) et M. Salvatore PIRRONE (IT)) ont aussi été désignés à cette occasion.

Les priorités du réseau sont les suivantes :

- contribuer à la lutte contre le chômage et atteindre les objectifs UE 2020 en obtenant, entre autres, un marché du travail et un matching professionnel transparents ;
- mettre en œuvre le plan de Garantie pour la jeunesse ;
- définir une norme de qualité pour les SPE ;
- soutenir une mobilité juste ;
- formuler des avis au niveau opérationnel à l'attention des décideurs nationaux et européens ;
- le benchlearning.

Le programme de travail pour 2016-2017 a été approuvé lors de la réunion de décembre 2014 à Rome.

Les documents suivants ont également été produits :

- Report on PES capacities for implementing YG based on self assessment questionnaire (rapport sur les capacités des SPE à mettre en œuvre la « Garantie pour la Jeunesse » basé sur un questionnaire d'autoévaluation) ;
- Catalogue of PES good practices in delivering services (catalogue des bonnes pratiques des SPE en matière de prestation de services).

Un point important de cette réunion a été le démarrage du processus de benchlearning, qui sera entièrement déployé à partir de 2015.

Il importe de mentionner qu'une réunion spéciale sur le chômage des jeunes et la mise en œuvre du plan de Garantie pour la jeunesse s'est tenue en octobre 2014 à Milan.

## Réforme d'EURES

Pour rappel, le Réseau EURES a été créé en 1993 par la Commission européenne afin, entre autres :

- d'instaurer une coopération entre les Services publics d'emploi européens et la Commission en matière de mobilité des travailleurs ;
- d'informer les travailleurs et de faciliter leur intégration sur le marché du travail européen ;
- d'offrir des services de recrutement aux employeurs ;
- d'échanger des informations sur les offres d'emploi dans toute l'Europe.

En 2014, Synerjob a travaillé sur la réforme EURES à **deux niveaux** :

### 1. Implémentation de la Décision EURES

La Décision de la Commission européenne, adoptée en 2012 et visant à améliorer le fonctionnement du Réseau EURES, était toujours en cours d'implémentation au sein des SPE belges en 2014. Les objectifs de cette Décision sont de faciliter les contacts entre chercheurs d'emploi et employeurs, cibler davantage les secteurs en pénurie, soutenir la mobilité des jeunes, d'augmenter le nombre de partenaires impliqués dans la mobilité, améliorer la coopération entre SPE et agences de placement privées.

Afin de répondre aux obligations dans le cadre de la mise en œuvre de cette Décision européenne, Synerjob a mené plusieurs actions en 2014 :

- Synerjob a notifié à la Commission européenne la participation des quatre SPE belges (ACTIRIS, Le FOREM, VDAB et ADG) au Réseau EURES en tant que partenaires. Les SPE s'engagent à intégrer EURES dans leur offre de service classique et à articuler leurs systèmes informatiques avec le portail EURES. Sur base du plan d'action EURES, les SPE peuvent également signer des accords avec des « partenaires associés ».
- Synerjob a été désigné comme point de contact unique (SPOC) entre la Commission européenne et les SPE belges concernant la préparation et le suivi des réunions EURES. Grégor Chapelle (DG d'ACTIRIS) a été désigné comme personne de contact. Toutefois, au vu du contexte institutionnel belge (régionalisation des compétences en matière d'Emploi), Synerjob a notifié à la Commission européenne que chaque SPE belge agit comme « National Coordination Office » (NCO) au niveau régional. Le rôle du NCO est d'appliquer le Règlement EURES sur son territoire, avec les partenaires du Réseau.
- Synerjob a envoyé un courrier à la DG Emploi de la Commission européenne afin d'obtenir la représentation multiple de la Belgique au sein des organes de gouvernance.
- Synerjob a envoyé un courrier aux syndicats pour les informer de l'ouverture graduelle du Réseau EURES à d'autres acteurs du marché du travail (en tant que partenaires associés).

### 2. Adoption d'un nouveau Règlement EURES

La Décision de la Commission doit aboutir à un nouveau Règlement EURES, qui a été discuté au sein des institutions européennes en 2014 et devrait être adopté par le Parlement européen en 2015.

Tout au long de 2014, Synerjob a suivi les négociations entre Etats membres, menées au sein du Conseil européen (Groupe de travail sur les Affaires sociales). Des amendements aux textes ont été proposés et les SPE belges ont pu exprimer leurs remarques via la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'UE.

Synerjob a adopté les positions suivantes :

- Obligation de mettre en place un système d'accréditation pour les partenaires du Réseau : Synerjob juge ce système trop contraignant pour les SPE (charge administrative, contrôle de leurs activités...) et préfère un système de conventions partenariales.
- Ouverture du Réseau EURES aux agences de placement privées : Synerjob a décidé de ne pas ouvrir le Réseau EURES aux acteurs privés du marché du travail en tant que partenaires mais bien en tant que membres (qui ont l'obligation de fournir l'ensemble de l'offre de services aux chercheurs d'emploi, travailleurs et employeurs).

## L'emploi des jeunes et la Garantie pour la jeunesse

L'emploi des Jeunes est une des préoccupations majeures des membres de Synerjob. L'initiative européenne de la Garantie pour la jeunesse a dès lors été accueillie chaleureusement.

Dans ce contexte de réalisation de la Garantie jeunesse en Belgique, Synerjob a été identifié « Point de contact unique » pour la Belgique, en charge de la communication de et vers la Commission Européenne.

Les membres de Synerjob, sous le pilotage du FOREM, ont travaillé conjointement à la rédaction de plans d'action régionaux qui ont abouti, en décembre 2013, à la rédaction finalisée de la première version du Plan Belge d'implémentation de la Garantie pour la jeunesse.

La Commission a alors invité la Belgique à une première réunion d'évaluation du plan le 3 février 2014. Les points d'amélioration mis en exergue par la Commission étaient :

- Accentuer la coordination entre les 4 plans régionaux/communautaires afin d'en dégager les lignes directrices (à défaut de stratégie politique belge) ;
- Visibiliser davantage les articulations avec les acteurs de l'amont et notamment le secteur de la jeunesse et de l'enseignement ;
- Mettre l'accent sur les éléments nouveaux/innovants du plan ;
- Préciser davantage les processus d'identification de la prise en charge des NEETs (Not in Employment, Education or Training).

La Commission a alors envoyé, le 21 février 2014, un feedback technique reprenant précisément les améliorations souhaitées pour chacun des plans régionaux/communautaires.

Afin de répondre aux remarques de la Commission européenne, les référents « Garantie jeunesse » des différentes régions/communauté ont complété le texte introductif initial en y insérant les éléments communs aux différents plans afin de rendre plus visible les lignes directrices communes aux régions et communautés. Ils ont également retravaillé, chacun, leurs plans régionaux/communautaires.

La nouvelle version du plan, ainsi rédigée, a été envoyée à la Commission européenne le 25 avril 2014 sous forme d'annexe au Programme national de Réforme 2014 après approbation de ce dernier en conseil des Ministres.

Le Plan Belge d'implémentation de la Garantie pour la jeunesse est désormais disponible sur le site Web de Synerjob ([www.synerjob.be](http://www.synerjob.be)) ainsi que sur celui de la Commission européenne ([ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1090&langId=fr](http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1090&langId=fr)).

En 2014, les régions/la communauté ont entamé l'implémentation progressive des actions contenues dans le Plan belge d'implémentation de la Garantie pour la jeunesse. Les régions ont également soumis des projets FSE (Fonds social européen) dans le cadre de la Garantie pour la jeunesse pour lesquels un financement IEJ (Initiative pour l'Emploi des Jeunes) a été sollicité. Les décisions officielles relatives à ces projets sont actuellement attendues par les régions/la communauté.

D'autre part, dans le cadre de la réalisation d'actions transversales de la Garantie pour la jeunesse et la prise en charge des NEETs, Synerjob a proposé la tenue d'un séminaire sur la problématique des jeunes qui ne sont ni à l'emploi, ni en formation. Ce séminaire est organisé par les membres de Synerjob en collaboration avec la Représentation permanente belge auprès de la Commission européenne. Il se tiendra le 23 avril 2015 à la Commission européenne à Bruxelles.

Synerjob assurera le suivi du dossier « Garantie pour la jeunesse » en 2015, notamment pour tout ce qui concerne le monitoring et la mise en œuvre.

Le Roi Philippe est venu visiter Le FOREM, le VDAB, ACTIRIS et BRUXELLES FORMATION dans le but de s'informer quant à la situation du marché de l'emploi. La préoccupation du Roi était de savoir comment des gens peu qualifiés peuvent trouver un emploi.

Photo a gauche: le Roi visite une antenne d'ACTIRIS

Photo a droite: visite du Roi à BRUXELLES FORMATION



## Synerjob et l'AMSEP

Lors de chaque séance du Conseil d'Administration de Synerjob, la Secrétaire générale de l'AMSEP (Association mondiale des services d'emploi publics) présente un rapport sur les développements au sein de cette organisation. Les membres de Synerjob restent ainsi entièrement informés des activités de l'AMSEP dans le monde.

Par l'intermédiaire de ses membres, Synerjob participe aux réunions de management (conseil d'administration, comité exécutif, assemblée générale). L'association se trouvant à un tournant de son évolution, il convient de mener une réflexion sur son avenir. Tous les services publics de l'emploi en Belgique sont membres de l'AMSEP via Synerjob.

Cette association offre une plateforme de contact aux directeurs généraux et experts des services publics de l'emploi du monde entier. Résultat : des échanges de bonnes pratiques, des formations, des collaborations étroites entre services publics de l'emploi, etc. ACTIRIS, également membre de Synerjob, a accueilli par exemple des collègues du service public de l'emploi du Togo et a organisé pour eux une formation sur son système de monitoring. Le VDAB, pour sa part, collabore étroitement avec son homologue coréen pour le développement d'applications GSM.

En outre, aucune autre organisation au monde ne possède une base de données aussi vaste et détaillée sur l'emploi et les services publics de l'emploi que l'AMSEP. En 2014 a été menée l'enquête triennale servant à mettre à jour la base de données. Synerjob y a activement participé et a expliqué certains résultats tirés de l'étude complète pendant le prochain congrès mondial de l'AMSEP, qui se déroulera du 4 au 8 mai 2015 à Istanbul, en Turquie.

Le secrétariat général de cette association mondiale est basé à Bruxelles, dans les locaux du VDAB. Il s'est fortement développé en 2014, passant de 5 à 7 collaborateurs issus de différents pays : France, Suède, Allemagne, Pérou, Rwanda et Belgique. Un étudiant togolais d'une université parisienne y a travaillé 6 mois à sa thèse de fin d'études portant sur les services de l'emploi dans l'Afrique anglophone. Synerjob a assuré l'encadrement logistique de cette expansion. Le secrétariat est dirigé par la secrétaire générale de l'association, Lenka Kint, qui est détachée par un des services publics belges de l'emploi (VDAB).

L'asbl met également ses juristes et ses experts à disposition afin de soutenir l'AMSEP en général et le secrétariat en particulier. En 2014, une aide plus spécifique a été apportée dans le cadre de l'identification des besoins en communication de l'association, qui a débouché sur une formation aux médias sociaux, un plan de communication concret et une assistance au recrutement. Des changements structurels pourront ensuite en découler. Synerjob est prête à épauler l'association et en particulier le secrétariat au cours de ces développements significatifs.

Naturellement, cette collaboration étroite comporte aussi des avantages pour Synerjob. L'AMSEP travaille avec des organisations telles que le BIT (Bureau international du Travail), la Commission européenne – tous deux observateurs au sein de l'AMSEP –, l'OCDE, l'Union africaine et la BID (Banque interaméricaine de Développement). Les contacts étroits entre l'AMSEP et ces organisations sont également bénéfiques pour Synerjob.

# Annexes

## Adresses

### Adresses des membres institutionnels de Synerjob au 31/12/2014

VLAAMSE DIENST VOOR ARBEIDSBEMIDDELING EN BEROEPSOPLEIDING (VDAB),  
Extern Verzelfstandigd Agentschap met rechtspersoonlijkheid  
(agence autonomisée externe dotée d'une personnalité juridique),  
siège social à 1000 BRUSSEL, Boulevard de l'Empereur 11,  
représenté par Fons Leroy, administrateur délégué.

OFFICE WALLON DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI (Le FOREM),  
institution de droit public catégorie B,  
siège social à 6000 CHARLEROI, boulevard Tirou 104,  
représenté par Marie-Kristine VANBOCKESTAL, administratrice générale.

OFFICE REGIONAL BRUXELLOIS DE L'EMPLOI (ACTIRIS),  
institution de droit public catégorie B,  
siège social à 1000 BRUXELLES, Boulevard Anspach 65,  
représenté par Grégor CHAPELLE, directeur-général, et Yves BASTAERTS, directeur général adjoint.

ARBEITSAMT DER DEUTSCHSPRACHIGEN GEMEINSCHAFT (ADG),  
institution de droit public catégorie B,  
siège social à 4780 SANKT VITH, Vennbahnstrasse 4/2,  
représenté par Robert NELLES, administrateur délégué.

BRUXELLES FORMATION, institution de droit public catégorie B,  
siège social à 1180 BRUXELLES, Rue de Stalle 67,  
représenté par Olivia P'TITO, directrice générale.

### Adresse du Siège de l'asbl Synerjob :

asbl Synerjob  
Boulevard de l'Empereur 11  
1000 BRUXELLES

### Site internet de l'asbl Synerjob :

[www.synerjob.be](http://www.synerjob.be)

## Membres du Conseil d'Administration de Synerjob au 31/12/2014

### **VDAB**

Fons LEROY, président  
Mireille GILLEBEERT

### **Le FOREM**

Marie-Kristine VANBOCKESTAL, vice-présidente  
Basilio NAPOLI, contrôleur financier  
Noël SCHERER

### **ACTIRIS**

Grégor CHAPELLE, secrétaire  
Yves BASTAERTS

### **ADG**

Robert NELLES, trésorier

### **BRUXELLES FORMATION**

Olivia P'TITO, contrôleur financier

## Dates des séances en 2014

### **Conseil d'administration**

6 février 2014  
31 mars 2014  
2 juin 2014  
22 septembre 2014  
24 novembre 2014

### **Assemblée générale**

2 juin 2014

